

## Communiqué de presse

Paris, le 17 juin 2020

### **Allocation personnalisée d'autonomie à domicile : portrait des bénéficiaires et évolution des plans d'aide entre 2011 et 2017**

La DREES publie trois nouvelles études qui présentent les premiers résultats de la dernière vague de ses remontées individuelles sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. La première étude décrit les bénéficiaires et leur plan d'aide en 2017. La deuxième s'intéresse de façon approfondie à la consommation des plans d'aide en 2011, avant la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015, tandis que la troisième étude actualise ces résultats concernant la consommation des plans d'aide en 2017.

Fin 2017, 770 000 personnes résidant à domicile sont bénéficiaires de l'APA. Cette prestation gérée par les départements a été créée en 2002 pour financer les aides nécessaires aux personnes de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie. En 2017, la moyenne d'âge des bénéficiaires de l'APA est plus élevée qu'en 2011. Ces derniers vivent en majorité seuls, dans des proportions plus élevées que l'ensemble de la population des mêmes classes d'âge.

#### **Moins de plans égaux au plafond de l'aide en 2017 qu'en 2011**

En 2017, un plan d'aide d'APA notifié sur huit est saturé, c'est-à-dire que son montant est égal<sup>1</sup> au plafond maximal d'aide. Cette proportion est nettement plus faible qu'en 2011 (-9 points), en raison de la forte revalorisation des plafonds maximaux de l'APA consécutive à la loi ASV de 2015. La baisse est d'autant plus marquée que le besoin d'aide à l'autonomie est important, la revalorisation du plafond ayant été plus élevée pour les bénéficiaires les plus dépendants.

#### **Le montant d'aide humaine et le type de services notifiés dans le plan d'aide diffèrent selon les ressources du bénéficiaire, mais aussi le sexe et la situation de couple**

Fin 2011, 31 heures mensuelles d'aide humaine, pour accomplir des actes de la vie quotidienne, sont notifiées en moyenne aux bénéficiaires de l'APA à domicile recevant de l'aide humaine. Le mode d'intervention exclusif par des services prestataires, dont le tarif horaire médian est élevé est privilégié pour 78 % des bénéficiaires les moins dépendants (GIR 4) contre seulement 60 % des bénéficiaires les plus dépendants (GIR 1).

Parmi les bénéficiaires en couple, on notifie en moyenne 3 heures 25 d'aide humaine en moins aux hommes qu'aux femmes, toutes choses égales par ailleurs. Le fait de vivre en couple plutôt que seul réduit également le volume moyen d'aide notifié d'environ 3 h 45 par mois pour une femme et d'environ 7 heures pour un homme, à autres caractéristiques semblables par ailleurs. Ces effets semblent témoigner du rôle de l'aide informelle potentiellement ou effectivement apportée par les conjoints, et spécifiquement les conjointes, sur les volumes d'aide notifiés.

#### **En 2017, près d'un bénéficiaire sur deux n'utilise pas la totalité de l'aide humaine prévue dans son plan**

Fin 2017, 93 % des plans d'aide notifiés aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile comprennent de l'aide humaine. Dans ce cas, le montant notifié de cette aide humaine est en moyenne de 500 euros par mois. Toutefois, près d'un bénéficiaire sur deux (47 %) ne consomme pas l'intégralité du montant d'aide humaine notifié. Cette proportion est plus élevée de 10 points pour les moins dépendants (GIR 4) que pour les plus dépendants (GIR 1).

Parmi ceux qui ne consomment pas la totalité du montant d'aide notifié, un tiers du montant notifié d'aide humaine n'est pas dépensé, en moyenne. Les bénéficiaires dont les ressources sont de niveau intermédiaire, pour qui le reste à charge constitue une part importante de ces ressources, sous-consomment davantage que les autres. C'est également le cas des hommes en

---

<sup>1</sup> Ou quasiment égal, pour tenir compte du fait que le plan d'aide est parfois arrondi à un nombre entier d'heures d'aides humaines.

couple qui, lorsqu'ils ne consomment pas tout le montant d'aide humaine qui leur est notifié, renoncent aussi à une part plus importante du montant notifié.

## Télécharger les publications

### [Profils, niveaux de ressources et plans d'aide des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile en 2017 - Premiers résultats remontés individuelles APA de 2017](#)

Julie Latourelle, Layla Ricroch (DREES), *Études et Résultats* n°1152

### [Une comparaison des plans d'aide notifiés et consommés des bénéficiaires de l'APA à domicile en 2011](#)

Louis Arnault (DREES), *Les Dossiers de la Drees*, n°59

### [Allocation personnalisée d'autonomie : en 2017, un bénéficiaire sur deux n'utilise pas l'intégralité du montant d'aide humaine notifié](#)

Louis Arnault, Delphine ROY (DREES), *Études et Résultats* n°1153

[Des tableaux détaillés sont mis en ligne, portant sur le champ France entière en 2017, mais aussi sur le champ de la métropole pour pouvoir comparer à la dernière enquête de 2011.](#)

## Pour en savoir plus

- Sur le site de la DREES, voir la [page d'information sur l'allocation personnalisée d'autonomie](#)
- Les données sur l'aide sociale aux personnes âgées publiées dans : « [L'aide et l'action sociales en France – Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion – Édition 2019](#) »  
Leroux I. (dir.), DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, novembre 2019.
- Sur data.Drees, voir les [séries longues sur l'APA](#) depuis 2002.

## À propos des remontés individuelles sur l'APA

Les [remontés individuelles sur l'allocation personnalisée d'autonomie](#) (RI-APA) sont réalisées par la DREES auprès des conseils départementaux, qui gèrent cette prestation. Trois vagues ont été collectées, portant sur la situation en 2007, 2011 et 2017 respectivement. L'APA est une aide départementale en faveur des personnes âgées, versée aux bénéficiaires à domicile ou en établissement. Cette base de données statistiques constitue l'unique source d'information disponible pour étudier, aux niveaux national et territorial, les caractéristiques précises des plans d'APA dans toute leur diversité.

## À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.